

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RATICIDE SOURICIDE TURBO

- 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : Raticide Souricide TURBO
Usage: Rodenticide
Apparence : Avoine de coloration rouge.
Identification de la société : SKELLING Ltd
Adresse: The Mews, 2 Auburn Villas
Carrickbrennan Road, Monkstown
C.O Dublin, Republic of Ireland
Adresse mail : admin@ouator.com



- 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est non classé selon la Directive Européenne 1999/45/CE et ses adaptations.
Ce produit est classé « **Xn - R22** » selon la décision d'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par le Ministère de l'Agriculture en France.

La matière active contenue dans ce produit pourrait gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée. Elle a des propriétés antivitaminique K et son absorption ou son ingestion peuvent causer des troubles de la coagulation du sang se traduisant par le syndrome hémorragique. Voir partie premiers secours ci-dessous.

- 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Appât anti-rongeurs coloré en rouge. Avoine contenant 50 mg/kg de Bromadiolone

- 4 - PREMIERS SECOURS

SYMPTÔMES D'INTOXICATION

Symptômes cliniques : saignement nasal, saignement des gencives, crachement de sang, apparition d'hématomes multiples ou étendus, apparition généralement brusque d'une douleur viscérale inhabituelle.

Symptômes biologiques : sang dans les urines, augmentation du temps de coagulation.

En cas d'exposition suspectée, consulter immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité. Voir l'antidote ci-dessous. A noter que les symptômes d'empoisonnement peuvent surgir quelques jours après l'intoxication.

CONTACT AVEC LES YEUX :

- Garder l'œil ouvert et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
- Oter les lentilles de contact si vous en portez après les 5 premières minutes de rinçage, puis continuer à rincer l'œil.
- Mettre en observation pour les symptômes décrits ci-dessus.

INHALATION:

- Non applicable.

CONTACT AVEC LA PEAU :

- Ôter les vêtements contaminés. Laver avant réutilisation.
- Rincer immédiatement la peau avec du savon et de l'eau.
- Surveiller pour les symptômes décrits ci-dessus.

INGESTION :

- Laver la bouche à l'eau claire.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/l'étiquette/la fiche de données de sécurité.
- Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre anti-poison ou du docteur.
- Ne rien administrer oralement chez une personne inconsciente.

AVIS MEDICAL :

Le traitement primaire est antidotal plutôt qu'un diagnostic clinique. **Antidote** : la **vitamine K1** spécifique (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) ne sont pas très actifs et ne doivent pas être utilisés. L'efficacité du traitement est évaluée par la mesure du temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement jusqu'à ce que le temps de coagulation redevienne et DEMEURE normal. En cas d'intoxication sévère, il pourrait s'avérer nécessaire d'administrer, en complément de la vitamine K1, du sang ou du plasma frais congelé ou un facteur humain de coagulation : PPSB humain pour injection intraveineuse.

- 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Il n'y a pas de dangers particuliers relatifs au feu. La substance n'est pas hautement inflammable ni auto-inflammable, n'est ni oxydante ni explosive et ne dégage pas d'excès de volume de gaz en chauffant.

MOYENS D'EXTINCTION : Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation. La mousse et la poudre chimique en tant que moyen d'extinction de feu sont préférables pour éviter la déperdition d'eau excessive.

DANGERS D'EXPOSITION SPECIFIQUE : La préparation n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

EQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LA LUTTE : Un équipement normal de lutte contre l'incendie.

- 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS PERSONNELLES : Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires à la manipulation et au stockage et au contrôle de l'exposition présentes dans cette fiche.

PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Nettoyage (voir ci-dessous). En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

NETTOYAGE : Rassembler ou ramasser la préparation dans des récipients pour récupération et élimination. Après ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et du détergent. Eviter la dispersion d'eau de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau.

- 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Pas de contrôle particulier requis.

STOCKAGE : Stocker en sécurité. Garder la préparation éloignée de la nourriture et hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage original.
Rubrique I.C.P.E. : NC

USAGES SPECIFIQUES : En tant qu'appât anti-rongeurs prêt à l'emploi.

- 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION : Les normes d'exposition habituelles ne sont pas déterminées pour la matière active.

CONTROLE D'EXPOSITION PROFESSIONNEL : Ce produit est nocif en cas d'ingestion, les utilisateurs doivent prendre conscience que la matière active peut gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non applicable.

PROTECTION DES MAINS : Il est recommandé aux intervenants de porter des gants en latex ou des gants jetables adaptés aux dangers biologiques. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Laver les mains immédiatement après toute manipulation.

PROTECTION DES YEUX : Ce produit est une avoine non poussiéreuse, non irritante et qui n'engendre pas de risque d'éclaboussure ou d'impact. Une protection des yeux n'est pas nécessaire si elle est correctement utilisée.

PROTECTION DE LA PEAU : C'est de l'avoine non poussiéreuse, non irritante et non sensibilisante. Un vêtement de protection spécifique ou autre équipement de protection personnelle n'est pas requis si le produit est correctement utilisé. En cas d'utilisation fréquente ou prolongée, il est recommandé de se soumettre à une vérification du temps de coagulation.

- 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT : avoine colorée en rouge

ODEUR : caractéristique du grain

POINT ECLAIR : non applicable aux préparations solides

- 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

FLAMMABILITE : pas hautement inflammable

PROPRIETES OXYDENTES : non oxydant

EXPLOSIVITE : non explosif

SOLUBILITE DANS L'EAU : non miscible

- 10 – STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : La préparation est stable dans les conditions normales de conservation.

CONDITION À EVITER : La préparation n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulations.

MATERIEL A EVITER : La préparation n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : La préparation n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

- 11 – DONNEES TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGÛE : Etudes menées sur la préparation

DL50 voie oral – chez le rat > 5000 mg/kg de rat : non classé.

DL50-voie dermale – chez le lapin > 2000 mg/kg de lapin : non classé.

CL50 par inhalation – non applicable pour l'avoine.

Irritation des yeux – Non classé.

Irritation de la peau – Non classé.

Sensibilisation – Non classé.

LA TOXICITE PAR DOSE REPETEE : Etudes menées sur la matière active

90 jours chez le chien : LOAEL = 20 µg/kg de chien/jour basé sur les modifications hémorragiques observées par nécropsie.

La matière active est classée comme étant dangereuse et pouvant gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

DONNEES CANCERIGENES : Pas d'effet cancérogène mis en évidence.

DONNEES MUTAGENES : Pas d'effet mutagène mis en évidence in vivo ou in vitro.

TOXICITE SUR LA REPRODUCTION : Pas d'effet toxique mis en évidence sur la reproduction.

AUTRES COMMENTAIRES : La matière active est un rodenticide anticoagulant puissant qui a des effets toxiques accumulatifs dus à l'activité antivitaminique K.

- 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ECOTOXICITE :

Information écologique sur la matière active Bromadiolone

TOXICITE AQUATIQUE AIGÛE

LC50 – Poisson (96 h.) : > 1,4 mg/l (*Oncorhynchus Mykiss*) et 3 mg/l (*Leponis Macrochirus*)

CbE50 – Algue (72 h.) : 0,17 mg/l

CE50 – *Daphnia magna* (48 h.) : 2 mg/L

La substance est par conséquent très toxique pour les organismes aquatiques.

TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES

Ver de terre NOEC Aiguë (14 jours) : > 9,48 mg/kg de terre

LOEC Aiguë (14 jours) : > 9,48 mg/kg de terre

CL50 Aiguë (14 jours) : > 9,48 mg/kg de terre

TOXICITE SUR L'OISEAU

DL50 oral aiguë : NOEC – 50 mg/kg de poids (Colin de Virginie) et < 500 mg/kg (Colvert)

DL/C50 – 138 mg/kg (Colin de Virginie) et 1293 mg/kg (Colvert)

Régime alimentaire court terme NOEC – < 10 mg/kg de nourriture (Colin de Virginie – 30 jours) et < 19 mg/kg de nourriture (Colvert – 35 jours)

DL/C50 – 62 mg/kg de nourriture (Colin de Virginie – 30 jours) et 110 mg/kg de nourriture (Colvert – 35 jours)

- 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES (suite)

MOBILITE

La substance est fortement et rapidement absorbée par la terre. La quantité de substance absorbée au sol était de 66 à 82,1 % pendant la phase d'absorption. Même si elle est indirectement rejetée sur la terre en petites quantités, il est peu probable qu'elle pénètre la surface de la terre et improbable qu'elle atteigne la nappe phréatique en quantités importantes.

- 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES (suite)

PERSISTENCE ET DEGRADABILITE

La substance n'est pas considérée comme étant biodégradable dans les conditions environnementales ou lors de procédés de traitement des eaux d'égouts. L'hydrolyse et la photolyse ne sont pas supposées être des procédés significatifs dans l'environnement. Dans une solution aqueuse, elle se photolyse rapidement et largement avec une valeur principale DT₅₀ de 12,8 minutes. La substance est lentement dégradée dans la terre avec une DT₅₀ > 154 jours dans les conditions aérobiques et n'est pas supposée se volatiliser ou persister dans l'air en quantités importantes.

LE POTENTIEL BIOACCUMULATIF

Le Log Pow est supérieur à 3 ce qui indique qu'il y'a un potentiel à la bioaccumulation dans la chaîne alimentaire.

AUTRES EFFECTS INDESIRABLES

À ce jour pas d'autres effets indésirables connus.

- 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

PREPARATION : La préparation est un raticide qui entraînera la mort en cas d'ingestion par les animaux domestiques ou sauvages. Il est par conséquent nécessaire de prendre soin et de s'assurer que des mesures adéquates soient prises pour ne pas mettre en danger la préparation à des animaux sauvages ou domestiques non ciblés. Le produit ne peut pas être neutralisé en toute sécurité. Ne pas le jeter aux ordures ménagères, le porter dans une déchetterie pour élimination. Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Se référer à la réglementation locale et environnementale.

EMBALLAGE : L'emballage vide ne doit pas être utilisé pour d'autres usages et doit être éliminé de préférence par incinération en prenant en considération les commentaires ci-dessus. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique. Pour le public non concerné par ces collectes : éliminer les produits dans une déchetterie et les emballages vides dans la poubelle ménagère.

- 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La préparation n'a pas de classification relative au transport.

- 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Classification selon la Directive Européenne 1999/45/CE et ses adaptations : Non classé
- Classification selon la décision d'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par le Ministère de l'Agriculture en France



Xn : Nocif.

R 22 : Nocif en cas d'ingestion.

- 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (suite)

- Conseils de prudence :

S 1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S 20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

S 49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Octroi de la mention « Emploi Autorisé dans les Jardins ».

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Produit dangereux pour les chiens et/ou chats.

Cette préparation contient de la Bromadiolone comme matière active (numéro CAS 28772-56-7) qui présente une concentration de 50 mg/kg.

- 16 – AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque :

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement REACH (Règlement 1907/2006/CE)

Date de mise à jour : Avril 2010

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles du produit et concernent une description du produit en conformité avec les réglementations sanitaires, environnementales et de sécurité.

Cette fiche de données de sécurité est adaptée à la réglementation locale qu'on applique selon l'autorisation de distribution du produit qui nous a été accordée.

Ces informations doivent servir de lignes de conduite et ne donnent aucune garantie sur les propriétés spécifiques du produit et des besoins spécifiques locaux.